



## Mairie de MONTMAIN

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2017

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la ville.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : débat d'orientation budgétaire, budget primitif, budget supplémentaire, décision(s) modificative(s), compte administratif. Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

Les résultats de 2017 s'établissent comme suit :

Réalisé	En fonctionnement :	En investissement :
Recettes :	1 143 029.01 €	189 155.27 €
Dépenses :	1 012 218.19 €	385 084.98 €
Résultat :		
Report au 31/12/2017 :	130 810.82 €	-195 929.71 €
Report au 31/12/2016 :	528 904.07 €	368 347.73 €
Excédent global :	659 714.89 €	172 418.02 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>832 132.91 €</b>	

#### I. La section de fonctionnement

##### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien, la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

##### Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (crèche, centres de loisirs, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2017 s'élèvent à 1 143 029.01 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2017 s'élèvent à 1 012 218.19 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux : montant 2017 : 515 004,34€
- Les dotations et participations : montant 2017 : 389 823.64€
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : montant 2017 : 114 809.21€
- 

b) Les dépenses et recettes de la section (en valeur et pourcentage):

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre		Total réalisé	%	Chapitre		Total réalisé	%
<b>011</b>	Charges à caractère général	208 944.67 €	20.64%	<b>002</b>	Excédent antérieur reporté Fonc	0.00 €	0.00%
<b>012</b>	Charges de personnel	490 748.29 €	48.48%	<b>013</b>	Atténuations de charges	13 082.40 €	1.14%
<b>014</b>	Atténuations de produits	87 882.00 €	8.68%	<b>042</b>	Opérations d'ordre entre section	20 379.48 €	1.78%
<b>022</b>	Dépenses imprévues Fonct	0.00 €	0.00%	<b>70</b>	Produits des services	121 313.43 €	10.61%
<b>023</b>	Virement à la sect° d'investis.	0.00 €	0.00%	<b>73</b>	Impôts et taxes	515 004.34 €	45.06%
<b>042</b>	Opérations d'ordre entre section	21 879.48 €	2.16%	<b>74</b>	Dotations et participations	389 823.64 €	34.10%
<b>65</b>	Autres charges gestion courante	149 967.79 €	14.82%	<b>75</b>	Autres produits gestion courante	14 992.10 €	1.31%
<b>66</b>	Charges financières	52 713.91 €	5.21%	<b>76</b>	Produits financiers	30 133.26 €	2.64%
<b>67</b>	Charges exceptionnelles	82.05 €	0.01%	<b>77</b>	Produits exceptionnels	38 300.36 €	3.35%
<b>Total</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>1 012 218.19 €</b>	<b>100.00%</b>	<b>Total</b>	<b>RECETTES</b>	<b>1 143 029.01 €</b>	<b>100.00%</b>

Précision concernant les dépenses :

- Les charges à caractère général représentent 20.64% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent à l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
- Les charges de personnel représentent 48.48% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent à l'ensemble des dépenses liées au personnel communal.
- Les atténuations de produits représentent 8,68% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent au montant versé par la Commune à la Métropole Rouen Normandie.
- Les autres charges gestion courante représentent 14,82% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent aux indemnités et cotisations des élus, à la participation de la Commune au CCAS, au Sivom et aux subventions versées aux associations.
- Les charges financières représentent 5,21% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent aux remboursements des intérêts des emprunts.

#### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour l'année 2017, sont de :

Taxe d'habitation :	14,86%
Taxe Foncière sur le Bâti :	28,07%
Taxe Foncière sur le non Bâti :	51.73%

- concernant les foyers, Le produit de la fiscalité locale s'élève à 422.858,00€.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat s'élèvent à :

- DGF : 137.707,00€.
- Dotation nationale de péréquation : 13.112,00€.
- Dotation de solidarité rurale : 16.616,00€.

**II. La section d'investissement**

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre		Total réalisé	%	Chapitre		Total réalisé	%
<b>020</b>	Dépenses imprévues Invest	0.00 €	0.00%	<b>001</b>	Solde d'exécution d'inv. reporté	0.00 €	0.00%
<b>040</b>	Opérations d'ordre entre section	20 379.48 €	5.29%	<b>021</b>	Virement de la section de fonct.	0.00 €	0.00%
<b>16</b>	Remboursement d'emprunts	45 715.42 €	11.87%	<b>24</b>	Produits des cessions	0.00 €	0.00%
<b>20</b>	Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00%	<b>040</b>	Opérations d'ordre entre section	21 879.48 €	11.21%
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	318 990.08 €	82.84%	<b>10</b>	Dotations Fonds divers Réserves	28 932.39 €	14.83%
<b>Total</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>385 084.98 €</b>	100%	<b>13</b>	Subventions d'investissement	89 978.40 €	46.11%
				<b>16</b>	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00%
				<b>27</b>	Autres immos financières	54 365.00 €	27.86%
				<b>Total</b>	<b>RECETTE</b>	<b>195 155.27 €</b>	100%

Précision concernant les dépenses :

- Le chapitre 16 « remboursement d'emprunts », représentent 11,87% des dépenses d'investissements, elles correspondent aux remboursements des emprunts en capital.
- Le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », représentent 82.84% des dépenses d'investissements, elles correspondent aux achats d'investissements.

Les principales acquisitions de l'année sont :

- 21318 « Autres bâtiments publics » : la rénovation de l'église.
- 2182 « Matériel de transport » : Acquisition d'un véhicule 9 places et d'un camion benne.
- 2188 « Autres immo corporelles » : Achat d'une chaudière pour la salle des fêtes.

### III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses:

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2017	
EXECUTION DU BUDGET	

		DEPENSES	RECETTE
REALISATION	FONCT	1 012 218.19	1 143 029.01
	INV	385 084.98	189 155.27

REPORT N-1	FONCT		528 904.07
	INV		368 347.73

TOTAL		<b>1 397 303.17</b>	<b>2 229 436.08</b>
-------	--	---------------------	---------------------

RAR A REPORTER	FONCT		
	INV	3 674.00	
	TOTAL	<b>3 674.00</b>	<b>0.00</b>

RESULTAT	FONCT	1 012 218.19	1 671 933.08
	INV	388 758.98	557 503.00
TOTAL		<b>1 400 977.17</b>	<b>2 229 436.08</b>

b) Principaux ratios

INFORMATIONS FINANCIERES - RATIOS	VALEURS
Dépenses réelles de fonctionnement / population	711.45
Produits des impositions directes / population	303.78
Recettes réelles de fonctionnement / population	806.50
Dépenses d'équipement brut / population	229.16
Encours de la dette / population	197.03
DGF/population	122.44
Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement	49.55%
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	92.29%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	28.41%
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	24.43%

c) Etat de la dette

ANNEE	Dette en capital au 31 décembre	Annuités de l'exercice	Dont	
			Capital	Intérêts
2017	1 378 158,52	98 429.33€	45 715.42€	52 713.91€

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Montmain le 12 avril 2018

Le Maire,  
Haraux Ludivine.